

# PROJET PÉDAGOGIQUE 2023-2024

**PÔLE  
DE** **Brignac**

# Sommaire

<b>1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE</b> .....	<b>p.3</b>
<b>2. ORGANISATEUR</b> .....	<b>p.3</b>
<b>3. L'ÉQUIPE D'ANIMATION</b> .....	<b>p.3</b>
<b>4. LES LOCAUX</b> .....	<b>p.4</b>
<b>5. LE PUBLIC ACCUEILLI</b> .....	<b>p.4</b>
<b>6. LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL</b> .....	<b>p.5</b>
<b>7. LES OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION</b> .....	<b>p.7</b>
<b>8. LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2023/2024</b> .....	<b>p.9</b>
<b>9. LE RÈGLEMENT</b> .....	<b>p.10</b>

## 1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE

---

L'accueil de Loisirs Périscolaire ou ALP, se trouve sur la commune de Brignac, au sein du groupe scolaire Albert Camus.

## 2. ORGANISATEUR

---

### Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault

**Directeur Pôle Petite enfance, Jeunesse et Sports** : Richard FERNANDEZ

**Responsable Service Jeunesse** : Cédric GEORGEL

Espace Marcel Vidal

20, avenue Raymond Lacombe - BP 40

34800 CLERMONT L'HÉRAULT

04 67 88 95 50

[www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr)

### Le pôle de Brignac

Accueil de Loisirs Périscolaire

École Albert Camus

Chemin de Fouscaïs

34800 BRIGNAC

04 67 44 16 90

[pole.brignac@cc-clermontais.fr](mailto:pole.brignac@cc-clermontais.fr)

## 3. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

---

**Responsable de la structure** Émilie MOLIÈRE

**Responsable adjoint** Marie Neige VIALETES

**Animateur et animatrices** Carole DOUZIECH

Liliane AGUERA

Jonathan MANIEZ

Nathalie BENZAÏM

Tamara DOMERGUE

Salim BENOTMANE

**Agent de la restauration et de l'entretien** Renée MIRALLES

## 4. LES LOCAUX

---

L'accueil de Loisirs Périscolaire bénéficie d'une mise à disposition de certains locaux par la mairie :

- › Une salle d'activités
- › La salle polyvalente pour les TAP les mardis et jeudis
- › Deux cours extérieures
- › Un bureau administratif

## 5. LE PUBLIC ACCUEILLI

---

L'ALP s'adresse aux enfants inscrits à l'école Albert Camus, de la petite section au CM2.

### Les conditions d'accueil

Les familles des enfants inscrits à l'école doivent renseigner et déposer un dossier édité par la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault afin de pouvoir inscrire leurs enfants aux différents temps de l'accueil périscolaire.

Le dépôt du dossier doit se faire directement au bureau de l'ALP ou par mail à l'adresse [pole.brignac@cc-clermontais.fr](mailto:pole.brignac@cc-clermontais.fr).

Dans un souci de gestion administrative, les dossiers ne seront récupérés que par la responsable ou la responsable adjointe.

Pour cela, une permanence est mise en place la semaine précédant la rentrée.

Au cours de l'année, une permanence est ouverte les jeudis matin de 9h30 à 11h30 ou sur rendez-vous.

*Seuls les dossiers complets permettront l'inscription aux différents temps périscolaires.*

### Modalité d'inscription

L'inscription aux différents temps (Accueil du matin et/ ou du soir, Cantine et TAP) peut se réaliser de deux façons sur le **Portail Famille**.

Depuis 2015, les familles bénéficient d'un espace sur le site de la Communauté de communes appelé **Portail Famille**, pour inscrire leurs enfants.

Les réservations se font directement sur internet et les paiements se font par prélèvement en fin de mois ou au bureau de l'ALP.

L'inscription par le **Portail Famille** se fait la veille au soir pour les temps d'accueil matin et soir ainsi que pour les activités.

Pour les inscriptions à la cantine, l'inscription doit se faire le mercredi avant minuit pour la semaine suivante.

L'annulation de réservation se fait avant 9h le jour même pour les temps d'accueil matin et soir et le temps d'activité.

L'annulation du repas se fait le mercredi au soir pour la semaine suivante sauf en cas d'absence à l'école.

Pour plus d'information, le règlement intérieur des Accueil de Loisirs périscolaire du Salagou Cœur d'Hérault est disponible soit à l'ALP de Brignac, soit sur le site de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault.

## 6. LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

### › L'Accueil du Matin : de 7h30 à 8h35

Les enfants sont accueillis par les animateurs. Des jeux, jouets, feuilles de dessin et autres matériels sont mis à leurs disposition.

Si le temps le permet, un accueil dans la cour de récréation du côté maternelle sera fait en plus de l'accueil dans la salle.

La porte d'entrée est verrouillée. Les familles doivent utiliser la sonnette pour avertir de leur arrivée. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés jusqu'à la salle d'activité par le responsable légal ou la personne autorisée par le responsable légal.

**Rappel :** Pendant l'accueil du matin, seuls les enfants inscrits sont placés sous la responsabilité de la Communauté de communes. Les enfants qui ne sont pas inscrits à l'accueil ne pourront pas entrer dans l'école.

### › Le temps scolaire : de 8h35 à 12h15

Les enfants sont en classe, sous la responsabilité de leurs enseignants.

### › La pause méridienne : de 12h15 à 13h50

Les animateurs vont chercher les enfants dans leurs classes respectives.

Les enfants inscrits en maternelle sont dirigés vers les sanitaires puis vers la cantine.

Les enfants inscrits en primaire sont dirigés vers la cour des primaires. Passage obligatoire aux toilettes pour le lavage des mains.

Le repas est servi à table pour les maternelles.

Le repas est servi en self-service pour les primaires.

Les animateurs sensibilisent les enfants à l'autonomie, au respect et à la vie en collectivité.

**L'autonomie :** Les enfants sont invités à se servir seuls, sous la surveillance des animateurs, à débarrasser leurs assiettes, couverts et verres à la fin du repas.

**Le respect** : Chaque plat doit être goûté par l'enfant, sauf allergies alimentaires qui, dans ce cas-là, nécessitent la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (voir règlement scolaire).

**La vie en collectivité** : Le repas est un moment de partage entre enfants et animateurs. Les discussions et débats permettent aux enfants de confronter leurs avis à ceux des autres.

**RAPPEL** : Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault.

Si la famille n'a pas fait l'inscription au repas, l'enfant restera sous la responsabilité de son enseignant et un responsable légal de l'enfant devra venir le chercher.

Si un dossier périscolaire est ouvert, l'enfant pourra être récupéré par l'équipe périscolaire après l'appel de l'enseignant à la famille. Le repas sera alors facturé 8€ par enfant.

Aucun enfant ne pourra entrer dans l'école avant l'ouverture effectué par les enseignants à 13h50, sauf cas exceptionnel et entente en amont avec la responsable du périscolaire.

### › Le temps scolaire : de 13h50 à 16h30

Les enfants sont en classe, sous la responsabilité de leurs enseignants.

### › Le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) de 16h30 à 17h30

Les animateurs vont chercher les enfants inscrits dans leurs classes respectives.

Les enfants ont un temps de jeux libre pendant lequel ils goûtent.

Aux alentours de 16h45, les animateurs réunissent les enfants et leur expliquent les activités.

Les enfants sont libres de choisir l'activité qui leur plaît le plus parmi celles proposées.

À 17h30, la responsable et/ou la responsable adjointe ouvre(nt) la porte de l'école.

En premier, les enfants autorisés à partir seuls sortent de l'école. Ensuite nous appelons les enfants dès que les parents se présentent devant l'école. Nous surveillons que chaque enfant soit bien remis à un parent ou une personne autorisée par le responsable légal.

Les parents doivent sortir de leur véhicule pour être visible par l'animatrice au portail.

Depuis la rentrée 2018, les parents peuvent récupérer leurs enfants pendant l'activité. Pour cela, il suffit de sonner au portail de l'école. Une personne de l'équipe d'animation ira chercher l'enfant et le fera sortir de l'école. Les parents ne sont pas invités à rentrer dans l'école pendant cette heure-là.

**RAPPEL** : Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault. Si la famille n'a pas fait l'inscription au TAP, l'enfant restera sous la responsabilité de son enseignant et un responsable légal de l'enfant devra venir le chercher.

### › Le temps d'accueil du soir : de 17h30 à 18h30

Les enfants sont encadrés par des animateurs qui leur proposent des activités diverses. Jeux de société, dessin, jeux extérieurs si le temps le permet. Les enfants peuvent aussi ne rien faire s'ils le désirent.

Les parents ou les personnes autorisées par le responsable légal peuvent venir chercher les enfants quand ils le désirent de 17h30 à 18h20.

Les personnes mineures ne peuvent pas récupérer un enfant de moins de 6 ans.

**RAPPEL :** Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Communauté de communes du Sa-lagou Cœur d'Hérault. Si l'horaire de fermeture du pôle est dépassé, le temps de garde est alors de 10€ par 1/2h commencée.

## 7. LES OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation met en place différentes activités qui leur permettent d'atteindre des objectifs.

### › Sensibiliser les enfants à l'environnement

Les enfants respectent la nature, ils n'arrachent pas les feuilles des arbres, ne coupent pas les branches, ramassent les papiers après le goûter, font le tri sélectif lors du temps de repas.

Dans le but de sensibiliser les enfants au gaspillage et à la protection de l'environnement, chaque vendredi, nous proposons aux enfants un « goûter fruité ».

À cette occasion, nous nous servons des fruits de la semaine qui n'ont pas été consommés. Bien entendu, cette action sera menée que s'il reste des fruits et jugés bons à la consommation.

En aucun cas, les enfants à la cantine ne seront privés de fruits dans le but d'en avoir le vendredi.

### › Sensibiliser les enfants à l'environnement

Les enfants respectent la nature, ils n'arrachent pas les feuilles des arbres, ne coupent pas les branches, ramassent les papiers après le goûter, font le tri sélectif lors du temps de repas.

Dans le but de sensibiliser les enfants au gaspillage et à la protection de l'environnement, chaque vendredi, nous proposons aux enfants un « goûter fruité ».

À cette occasion, nous nous servons des fruits de la semaine qui n'ont pas été consommés. Bien entendu, cette action sera menée que s'il reste des fruits et jugés bons à la consommation.

En aucun cas, les enfants à la cantine ne seront privés de fruits dans le but d'en avoir le vendredi.

› **Développer l'autonomie et la responsabilité**

Les enfants prennent soin de leurs affaires et de celles de la structure. Ils rangent leurs affaires, font attention aux petits matériels de la salle d'activité (feutres, crayons, jouets).

Les enfants exécutent seuls les gestes du quotidien. Ils vont aux toilettes, se lavent les mains, coupent leurs viandes ou poissons, débarrassent leurs assiette, couverts et verre lors du repas, nettoient leur table. Lors du repas, si l'enfant renverse son verre sur la table, il lui sera demandé de nettoyer.

› **Favoriser l'épanouissement artistique, physique et créatif**

Les animateurs proposent aux enfants des activités adaptées à chaque tranche d'âge pour une ouverture culturelle, que ce soit dans le domaine du sport (football, base-ball, hockey, tambourin, lutte, Zumba...), dans le domaine de l'expression corporelle (théâtre, danse), ou dans le domaine des arts créatifs (peinture, coloriage, créations diverses, mosaïque, modelage...)

Développer l'autonomie et la responsabilité.

› **Favoriser l'épanouissement artistique, physique et créatif**

Les animateurs proposent aux enfants des activités adaptées à chaque tranche d'âge pour une ouverture culturelle, que ce soit dans le domaine du sport (football, base-ball, hockey, tambourin, lutte, Zumba...), dans le domaine de l'expression corporelle (théâtre, danse), ou dans le domaine des arts créatifs (peinture, coloriage, créations diverses, mosaïque, modelage...)

## 8. LES PROJETS POUR L'ANNÉE 2023/2024

L'équipe d'animation essaie chaque année de mener des projets. Ces projets sont mis en place pendant les activités périscolaires.

### › Concours de dessin

**Période** Novembre/Décembre

**Dépôt** Photo du repas

**Votes** Du 4 au 8 décembre

**Résultat** Vendredi 15 décembre

**thème** Halloween

**Période** Janvier/Février

**Dépôt** Vendredi 26 janvier

**Votes** Du 29 janvier au 2 février

**Résultat** Vendredi 9 février

**Thème** Peinture sur galets

**Période** Mars/Avril

**Dépôt** Vendredi 22 mars

**Votes** Du 25 mars au 29 mars

**Résultat** Vendredi 5 avril

**Thème** Personnage d'une œuvre littéraire (BD, roman, manga...)

### › Repas à Thème

**Date** 21/12/2023

**Thème** Repas de fin d'année

**Délai d'Inscription** mercredi 13 décembre 2023

**Date** 17/06/2023

**Thème** Plage

**Délai d'Inscription** lundi 12 juin 2023

### › Programmation de talents sur scène ouverte

Tous les mardis à 13h30 et selon les inscriptions des enfants (5min par passage)

### › Grand jeu fin d'année

Du 24 juin au 28 juin 2023

**Fort Boyard**

Inscription obligatoire sur le temps périscolaires de 16h30 à 17h30

### **Chasse aux oeufs**

28 mars 2024 de 16h30 à 17h30

*Ce soir-là, les enfants ne pourront pas être récupérés avant 17h30*

### **Grand Cross**

23 mai 2024 de 16h30 à 17h30

*Ce soir-là, les enfants ne pourront pas être récupérés avant 17h30*

### **Course d'orientation**

4 juin 2024 de 16h30 à 17h30

*Ce soir-là, les enfants ne pourront pas être récupérés avant 17h30*

### **> Café des parents**

16 janvier 2024 > Jeux en folie !! Enfants contre parents

23 mai 2024 à 17h30 > Après le Grand Cross en famille

28 juin 2024 > Finale de Fort Boyard

### **> Spectacle de fin d'année scolaire**

Fin juin

## **9. LE RÈGLEMENT**

---

Les enfants, les parents ainsi que les membres de l'équipe pédagogique doivent appliquer le règlement.

Si certaines règles sont déjà établies ailleurs comme l'interdiction d'insulter, de frapper ou de pousser, d'autres règles sont propres à l'ALP de Brignac. (Voir règlement intérieur)

Nous allons différencier les temps d'accueil.

### **Le temps d'accueil matin et soir**

- > L'accueil ouvre à 7h30 et ferme à 18h30. Aucun enfant ne sera accepté avant 7h30 ou après 18h30 même s'il est inscrit à l'accueil.
- > Les parents des enfants de moins de 6 ans doivent amener et venir chercher leurs enfants jusqu'à la salle d'activité. Aucun enfant de moins de 6 ans ne sortira seul de l'école, même si le responsable légal est dans sa voiture.
- > Les enfants ne sont pas autorisés à déposer des chèques au bureau de la responsable dans le but de payer une facture. Selon la loi, les mineurs n'ont pas le droit de gérer de l'argent.
- > Aucun chèque ne doit être déposé dans la boîte aux lettres sous peine d'être déchiré par la responsable de la structure. Le paiement des factures doit se faire directement au bureau les jours de permanences.
- > Si un enfant est récupéré dans l'après-midi par le responsable légal ou la personne autorisée

par le responsable légal, il ne pourra plus être sous la responsabilité de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault jusqu'au lendemain, sauf rendez-vous médicaux (orthophoniste ou autres), dans quel cas la responsable de l'ALP devra être avertie.

- La salle d'accueil est un lieu de jeux, de détente, de lecture... Chaque personne utilisant cette salle doit en respecter le matériel et le mobilier. Les enfants irrespectueux du lieu d'accueil seront avertis par trois fois avant d'être convoqués avec leurs parents au bureau de la responsable.
- Les enfants ne peuvent pas amener des objets personnels de la maison (ballons, balles, jeux...). Les objets pourront être confisqués et ne pourront être récupérés que le soir au départ de l'enfant. La perte et/ou le vol des objets personnels ne pourra être mis sous la responsabilité de l'école et/ou de l'ALP.
- Si le temps le permet, il sera proposé aux enfants de faire des activités extérieures (jeux de ballons, courses de relais...)

### **Le temps du repas**

- La pause méridienne se fait de 12h15 à 13h50. Seuls les enfants inscrits à la cantine peuvent venir.
- Aucun enfant ne pourra entrer dans l'école pendant la pause méridienne.
- Aucun enfant ne pourra sortir durant le temps de repas sauf cas exceptionnel et seulement après signature d'une décharge de responsabilité signée par le responsable légal ou une personne autorisée par le responsable légal.
- Les enfants doivent goûter tous les plats (entrée et plat principal) mais ils peuvent refuser le fromage, le yaourt, le fruit. S'il est possible, nous proposons aux enfants un plus grand choix de fromage, fruit, yaourt grâce aux reliquats des jours précédents. Nous veillons aux dates limites de consommation.
- Les enfants débarrassent leur assiette, leurs couverts et leur verre à la fin de chaque repas.
- Les enfants de maternelle se servent seuls. Ils gèrent la quantité déposée dans leur assiette et devront terminer celle-ci.
- Les enfants et les animateurs doivent respecter le lieu, le matériel et les personnes présentes durant le temps de repas.

### **Le temps d'activité périscolaires**

Les TAP se déroulent de 16h30 à 17h30. Seuls les enfants inscrits peuvent venir, ils sont alors sous la responsabilité de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault.

- Les enfants ont le temps de goûter : environ 15 minutes. Si un enfant de primaire n'a pas de goûter, il peut jouer dans la cour. C'est un temps libre.
- À la fin du goûter, les enfants sont rassemblés, les animateurs présentent les activités du soir. Les enfants choisissent. En cas d'un trop grand nombre d'enfants pour une activité, les animateurs répartissent les enfants dans les autres groupes.
- Les enfants et les animateurs doivent respecter le matériel, la structure et les personnes présentes.
- Depuis novembre 2023, les bonbons sont interdits au goûter.

# LES PERMANENCES

Lundi et jeudi de 8h30 à 11h30

Accueil de Loisirs Intercommunal du Clermontais

## PÔLE DE **Brignac**

École Albert Camus | Chemin de Fouscaïs | 34800 BRIGNAC  
04 67 44 16 90 | [pole.brignac@cc-clermontais.fr](mailto:pole.brignac@cc-clermontais.fr)

.....

Retrouvez les programmes et les conditions d'accueil sur :

- [www.cc-clermontais.fr/-Jeunesse-](http://www.cc-clermontais.fr/-Jeunesse-)
-  [CommunauteCommunesClermontais](https://www.facebook.com/CommunauteCommunesClermontais)

